

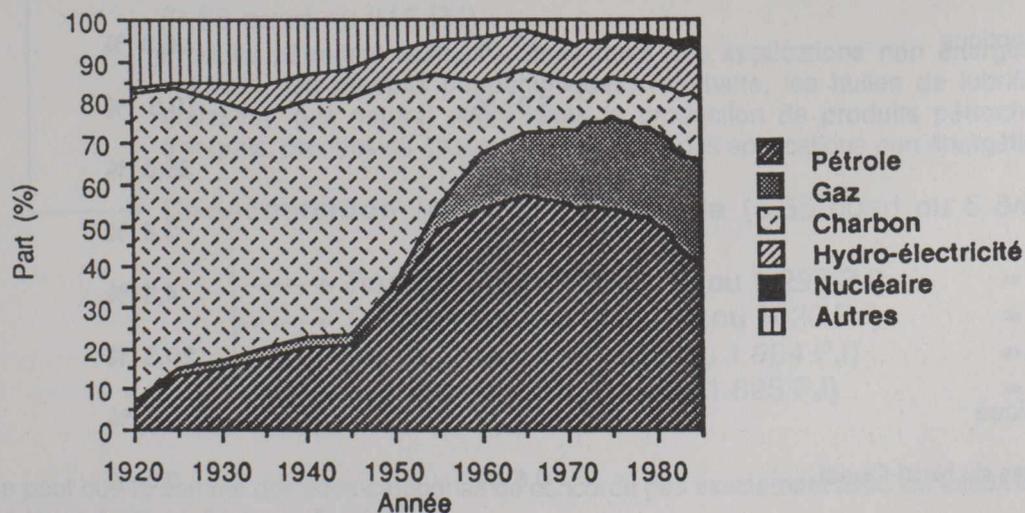
Le PEN, ajouté à la hausse des prix du pétrole, a entraîné une réduction considérable de la demande intérieure de pétrole et de sa part dans la demande d'énergie primaire. Le remplacement du pétrole, avec les coûts additionnels qu'il a entraîné, a été réalisé malgré la récession qui sévissait. Pendant la période de cinq ans allant de 1980 à 1984, la part du pétrole dans la demande canadienne d'énergie primaire a chuté de 50,6 à 41,8 %, une baisse de 17 % de la consommation de cette forme d'énergie. La part du gaz naturel a augmenté de 21,9 à 24,6 % pendant la même période, celle de l'électricité primaire, de 11,6 à 13,8 % et celle du charbon, de 11,6 à 15,5 % (EMR, sans date, p. 2.3A).

B. L'offre et la demande énergétiques au Canada

Les habitudes énergétiques des Canadiens ont changé beaucoup au cours des dernières années. La part occupée par le pétrole dans la consommation d'énergie primaire au Canada se situait aux environs de 55 % à la fin des années 1960. Après le premier choc pétrolier, la part du pétrole dans la demande d'énergie primaire a diminué lentement jusqu'à 50 % environ en 1980. Le deuxième choc pétrolier a déclenché une chute plus rapide qui s'est poursuivie jusqu'en 1985, année pendant laquelle le pétrole a comblé 40 % de la demande d'énergie primaire. L'utilisation du gaz naturel s'est développée surtout pendant cette période. Sa part dans la demande d'énergie est passée de 15,2 % en 1965 à 22,0 % en 1975, puis à 25,5 % en 1985.

La figure 39 montre la part de la demande canadienne d'énergie primaire que chaque forme d'énergie s'est appropriée au cours de la période de 1920 à 1985. La part

Figure 39 : Répartition de la demande canadienne d'énergie primaire, 1920-1985



Note : La catégorie "autres" comprend le bois de feu, les déchets de bois, la liqueur de pâte de papier épuisée, la vapeur primaire (depuis 1973) et d'autres combustibles non spécifiés. Le bois et la liqueur de pâte de papier, deux formes de la biomasse, constituent la plus grande partie de cette catégorie.

Source : EMR, sans date, p. 2.3A.